



Vingtième Conférence du PROE

Apia, Samoa

17 – 20 novembre 2009



Point 9.2.6 de l'ordre du jour : Questions relatives au FEM et à l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable

Objet du document

1. Informer la Conférence des questions relatives aux possibilités de financement offertes par le FEM, faire le point sur l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable et solliciter l'avis des Membres le cas échéant. Les questions relatives au FEM font l'objet de l'Annexe 1 au présent document.

Contexte

2. Il a été démontré et souligné dans plusieurs rapports d'évaluation produits depuis 2004 que les petits États insulaires en développement de la région du Pacifique sont largement distancés par d'autres États insulaires en développement (notamment ceux des Caraïbes) lorsqu'il s'agit de l'accès aux financements du FEM et de l'obtention de ces financements pour leurs programmes nationaux et régionaux. Les difficultés rencontrées par les pays insulaires océaniques dans ce domaine ont notamment été confirmées dans un rapport publié en 2004 par NZAID sur le travail réalisé par le FEM dans le Pacifique. Ce rapport recommandait notamment que le FEM renforce sa coordination, son appui et sa présence dans la région.

3. Les petits États insulaires océaniques en développement, en association avec les gouvernements de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, le Secrétariat du FEM, le groupe de travail du Forum des ambassadeurs siégeant à New York et le Secrétariat du PROE, y ont répondu en créant le poste de Conseiller chargé de l'assistance du FEM au sein du PROE. Ce poste a été pourvu en mars 2007, grâce à un financement d'AusAID et de NZAID, et son programme de travail a été établi par un groupe représentant les cinq parties concernées.

4. La directrice du FEM a annoncé en mai 2007 le programme de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable, dont le budget s'élève à 100 millions de dollars É.-U. et qui propose une modification substantielle de la manière dont le FEM entend fournir une assistance à la région océanique. L'objectif général de l'Alliance FEM-Pacifique est le suivant :

« améliorer l'efficacité et la productivité de l'appui du FEM aux pays insulaires océaniques, de sorte à améliorer la réalisation des objectifs environnementaux mondiaux et des objectifs nationaux de développement durable. L'objectif est d'améliorer et de stimuler la croissance économique, le développement durable, la bonne gouvernance et la sécurité dans les pays du Pacifique par le biais du régionalisme. L'un des objectifs stratégiques est de contribuer au développement durable grâce à des améliorations de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. À cet égard, le programme favorisera le financement international des activités en faveur du développement durable, de la protection de la diversité biologique et de l'environnement et du changement climatique dans le Pacifique. »

5. L'Alliance FEM-Pacifique est financée par la quatrième reconstitution des ressources du FEM (FEM-4), qui arrivera à terme au deuxième semestre 2010, et la programmation des projets sera financée par le nouveau cycle (FEM-5). Le FEM gère également des programmes généraux

qui bénéficient aux pays insulaires océaniques, tels que les programmes de soutien et de dialogue avec les pays, ainsi que des programmes mondiaux, tels que le programme de petites subventions et l'Alliance FEM-Pacifique qui fournit une assistance aux pays insulaires océaniques.

6. Le programme-cadre approuvé de l'Alliance FEM-Pacifique prévoyait des crédits indicatifs dans les domaines d'intervention suivants :

Domaine d'intervention	Financement par le FEM (dollars É.-U.)
Biodiversité	37 715 220
Adaptation au changement climatique	30 392 000
Atténuation du changement climatique	14 700 000
Eaux internationales	10 722 950
POP	5 307 750
Total	98 837 920

Situation actuelle

7. Le programme-cadre de l'Alliance FEM-Pacifique, ainsi que certains projets préalablement élaborés, ont été approuvés par le Conseil du FEM lors de sa réunion d'avril 2008. En avril 2009, le montant total des idées-cadres de projets approuvés s'élevait à 63 188 700 dollars É.-U., d'après les chiffres indicatifs contenus dans le programme-cadre approuvé de l'Alliance FEM-Pacifique, ce qui laisse un solde de 35 649 220 dollars devant être comptabilisés au titre de formulaires d'identification de projets approuvés. Ces formulaires doivent être soumis et inclus au plus tard dans le programme de travail du Conseil de novembre, sans quoi les montants indicatifs sont susceptibles d'être réaffectés. Un tableau résumant l'état d'avancement des formulaires est joint au présent document.

8. Compte tenu de l'importante modification de l'approche adoptée par le FEM concernant l'assistance fournie aux petits États insulaires océaniques en développement, l'élaboration de l'Alliance FEM-Pacifique a fourni de nombreuses occasions d'apprentissage pour les pays bénéficiaires, le Secrétariat du FEM, les agences d'exécution et le PROE. Et bien que le FEM ait déjà appliqué une approche programme en Afrique, la situation du Pacifique était très différente et a nécessité des ajustements. Ce travail a par ailleurs été effectué avec un sentiment d'urgence du fait des délais imposés pour l'élaboration des programmes. Les personnes ayant participé à ce processus conviendront généralement qu'il a été riche d'enseignements.

9. L'approbation des formulaires d'identification de projets ne représente qu'une étape du cycle des projets du FEM. Elle est suivie de l'élaboration détaillée des descriptifs de projets puis de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de ceux-ci. Une collaboration étroite avec une agence d'exécution efficace et rationnelle est nécessaire à tous les niveaux. Et il va sans dire qu'une conception tenant compte des capacités nécessaires, de la prise en charge et de la motivation locales est essentielle au succès des projets.

10. Tout au long du processus, les points focaux du FEM pour les petits États insulaires océaniques en développement se sont réunis à intervalles réguliers pour examiner les questions connexes, évaluer les progrès accomplis et fixer des échéanciers. Parmi ces réunions, citons : 1) la réunion des groupes de pays à Manille en mai 2007 ; 2) l'atelier des points focaux régionaux au siège du PROE, à Apia en septembre 2007 ; 3) la réunion des agences d'exécution et du PROE avec la directrice du FEM en marge de la Conférence du PROE en septembre 2007 ; 4) la réunion des groupes de pays à Manille en novembre 2007 ; 5) l'atelier des points focaux aux Palaos en mars 2008 ; 6) l'atelier des points focaux à Auckland en septembre 2008 ; et 7) la réunion des groupes de pays à Jakarta en avril 2009.

Questions soulevées

11. L'élaboration de l'Alliance FEM-Pacifique a soulevé plusieurs questions. Par exemple, l'application du dispositif d'allocation des ressources (DAR) pendant la 4e reconstitution des ressources a une application limitée dans le cas des petits États insulaires océaniques en développement et il leur a donc été difficile de contribuer utilement à son évaluation à mi-parcours. Des préoccupations ont toutefois été exprimées concernant certains aspects du système d'allocation des ressources, notamment : la règle des 50 % ; la pondération en matière de biodiversité terrestre et marine ; la transparence concernant les indices nationaux du DAR ; et l'extension possible du DAR à d'autres points focaux du FEM. Le système d'allocation transparente des ressources (STAR) est proposé par le Secrétariat du FEM pour remplacer le DAR pour le FEM-5, bien que les principales caractéristiques des formules du DAR seront généralement conservées.

12. Compte tenu de l'approche programmatique et régionale du programme-cadre de l'Alliance FEM-Pacifique, on se demande si les pays insulaires océaniques solliciteront à nouveau ce type d'approche pour le FEM-5. L'Alliance FEM-Pacifique ayant en partie été mise en place pour compenser l'accès limité des pays insulaires océaniques au soutien du FEM dans le cadre des précédentes reconstitutions des ressources, un cadre de soutien du FEM à la région Pacifique devrait donc être établi au titre du FEM-5. Il convient également de préciser les modes de fonctionnement proposés du fonds d'adaptation ainsi que les propositions du FEM concernant les fonds de dépôt des programmes.

13. Concernant l'institutionnalisation de l'Alliance FEM-Pacifique, la proposition du programme-cadre associé de créer une unité de coordination chargée du suivi et de l'évaluation est à ce jour restée sans suite. En effet, bien que l'atelier des points focaux du Pacifique organisé aux Palaos en 2008 ait examiné le projet de cadre de l'Alliance devant être soumis au Conseil du FEM en avril et soit convenu d'héberger cette unité de coordination au PROE, aucune décision n'a encore été prise à cet égard. Entre-temps, les parties collaboratrices qui orientent le travail du Conseiller chargé de l'assistance du FEM ont décidé de réviser les attributions du poste de sorte qu'une partie des fonctions de coordination associées soit assumée par le Conseiller à titre provisoire.

14. Le poste de Conseiller chargé de l'assistance du FEM au PROE a été créé pour une durée de trois ans à compter d'avril 2007, avec la possibilité d'une année supplémentaire. Compte tenu de l'ampleur et du nombre des questions liées à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'Alliance FEM-Pacifique, et des considérations relatives à l'établissement coordonné des priorités des programmes et des projets susceptibles d'être abordées par le FEM-5, la Conférence pourrait se demander si ce poste sera nécessaire au-delà de trois ans, s'il devrait être reconduit pour une quatrième année, et s'il serait nécessaire par la suite.

Recommandation

15. La Conférence est invitée à :

- **prendre note** des progrès accomplis dans le renforcement de la coordination des activités du FEM dans la région grâce à la création du nouveau poste de Conseiller chargé de l'assistance du FEM, basé au PROE, et à la création du programme-cadre de l'Alliance FEM-Pacifique ;
- **prendre note** de la discussion ci-dessus concernant la durée du mandat du poste de Conseiller chargé de l'assistance du FEM et formuler les avis pertinents ; et
- confirmer le soutien à l'accord des points focaux du FEM conclu aux Palaos concernant la création d'une unité de coordination chargée du suivi, de l'évaluation et de la coordination de l'Alliance FEM-Pacifique, quelle que soit sa forme définitive, au siège du PROE, à Apia.